

Une aide exceptionnelle pour les familles

Pour faire face à la situation de fermetures des écoles, et donc des cantines scolaires, et les conséquences pour de nombreuses familles en situation difficile, la Ville de Paris a décidé de leur apporter une aide exceptionnelle qui sera reversée automatiquement sur leur compte, grâce à l'aide de la CAF de Paris.

Les bénéficiaires seront les familles qui paient l'un des 3 tarifs les plus abordables pour la cantine de leurs enfants.

L'aide sera selon le tarif de 150 euros (tarif 1), 100 euros (tarif 2) ou 50 euros (tarif 3). Ce versement sera majoré de 50 euros par enfant supplémentaire à concurrence de 3. Cette aide correspond à un budget de 3,5 millions d'euros, entièrement financés par la Ville. 52 000 enfants seront ainsi aidés.

Ci-dessous, le communiqué de presse du 9 avril.



Jeudi 9 avril 2020

Communiqué de Presse de la Maire de Paris

Coronavirus : point de situation n°10

Je souhaite tout d'abord renouveler mes remerciements aux Parisiennes et Parisiens qui respectent les règles strictes du confinement. Je sais que cette situation est difficile mais votre engagement contribue à la lutte contre la propagation du Covid-19.

Je tiens à encore remercier avec beaucoup de force et de chaleur l'ensemble des agents de la Ville de Paris. Votre mobilisation quotidienne permet la continuité des services publics indispensables dans les crèches et les écoles, dans les centres de santé et les PMI, auprès des plus fragiles ou pour assurer la propreté de nos rues.

Alors que beaucoup subissent des pertes de revenus, nous avons estimé qu'il était important de compenser la suspension de ce service public essentiel que sont les cantines scolaires et de la fermeture des marchés alimentaires, en donnant un coup de pouce aux familles qui en ont le plus besoin pour accéder à une alimentation de qualité durant cette période. En tant que Maire, je mesure tous les jours combien cette crise révèle les fractures et les inégalités de notre société. Dans ces moments difficiles que nous traversons, plus que jamais, la Ville de Paris doit être solidaire.

Cette aide exceptionnelle est destinée aux familles bénéficiant des tarifs de cantine les plus abordables (0,13€/repas, 0,85€/repas et 1,62€/repas). Pour répondre à l'urgence, elle sera donc versée automatiquement sur leur compte, sans aucune démarche à entreprendre de leur part, grâce à un partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Paris, que je remercie très chaleureusement.

Les bénéficiaires recevront ainsi un versement automatique selon un forfait de base par familles de :

- 150€ pour le tarif 1 (0,13€/repas) ;
- 100€ pour le tarif 2 (0,85€/repas) ;
- 50€ pour le tarif 3 (1,62€/repas).

50€ supplémentaires seront versés à partir du deuxième enfant, et dans la limite de 3 enfants, à chacune des familles bénéficiaires. Elles seront prévenues du versement de l'aide par un SMS de la CAF de Paris. Cette aide, d'un montant global de 3,5 millions d'euros entièrement financé par la Ville de Paris, bénéficiera à 28 579 familles parisiennes – soit 52 000 enfants.

Pour toute information relative à cette aide exceptionnelle, les équipes du 3975, renforcées pendant cette crise sanitaire, sont à votre écoute. Les services du CASVP restent également joignables par téléphone. Six services sociaux de la Ville et des centres de PMI continuent d'accueillir sur rendez-vous ceux qui en ont le plus besoin.